Le Sud-Ouest
Montréal

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes lors de sa séance du 3 mai 2011 :

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEU DE RÉALISATION	DATE
St-Ann's reinterpreted	Parc de Griffintown St. Ann	Du 6 au 16 mai 2011
Le Festi-Pointe	Parc Le Ber et rue Ash entre Le Ber et Dick-Irvin	Le 23 mai 2011
Club de l'Arche	Parc Oscar-Peterson	Les 8-15-22-29 juin, 6-13-20-27 juillet et 3-10 août 2011
Pique-nique de Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith	Le 2 juin 2011
Les Jeux de la rue	Aux abords du centre St-Charles et sur la rue Mullins	Le 11 juin 2011
Fête nationale de l'arrondissement	Stationnement entre le canal Lachine et le marché Atwater, entrée sur la rue Saint-Ambroise	Le 23 juin 2011
Fête nationale	Parc Oscar-Peterson	Le 24 juin 2011
Fête nationale	Carré Hibernia	Le 24 juin 2011
La Roulotte	Square Sir-George-Étienne-Cartier	Le 7 juillet 2011
Concert Campbell	Square Sir-George-Étienne-Cartier	Le 14 juillet 2011
La Roulotte	Parc Campbell-Ouest	Le 11 août 2011
Au centre du quartier	Rue du Centre entre Charlevoix et Richmond	Le 20 août 2011
Festival africain de Pointe St-Charles	Parc Saint-Gabriel	Le 3 septembre 2011
Promotion commerciale juin	Boul. Monk entre Allard et Saint-Patrick	Du 8 au 11 juin 2011
Promotion commerciale septembre	Boul. Monk entre Allard et Saint-Patrick	Du 7 au 10 septembre 2011
Promotion commerciale octobre	Boul. Monk entre Allard et Saint-Patrick	Du 12 au 15 octobre 2011
Catégories d'unités de stationnement et somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption sur le territoire de l'arrondissement		

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, art.3 et 8);
- Règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié);

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 12 mai 2011.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431